



Carte Nationale d'Identité

La carte nationale d'identité est le seul document prouvant votre identité et votre nationalité, elle vous permet également de circuler librement dans les pays membres de l'Union Européenne.

La carte d'identité est gratuite sauf en cas de perte ou vol. (Voir informations en bas de page).

Voici les formalités à accomplir et les pièces à joindre au dossier pour toute demande.

La demande de carte nationale d'identité se fera à la **Mairie de votre lieu de domicile**. Merci de prévoir à l'avance, le délai peut s'avérer long dans certaines périodes.

Pièces à joindre au dossier :



Pour une personne majeure :

- ☞ Extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois, à demander à la Mairie de votre lieu de naissance
- ☞ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, gaz, eau, télécom, dernier avis d'imposition...)
- ☞ Si vous êtes hébergé chez vos parents ou chez un tiers, attestation d'hébergement et carte d'identité de l'hébergeant
- ☞ Ancienne carte nationale d'identité
- ☞ 2 photos d'identité.

Pour une personne mineure :

- ☞ Extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois, à demander à la Mairie de votre lieu de naissance
 - ☞ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, gaz, eau, télécom, dernier avis d'imposition...)
 - ☞ Ancienne carte nationale d'identité
 - ☞ Carte d'identité du parent accompagnateur
 - ☞ Jugement de garde + carte d'identité de l'autre parent, en cas de séparation ou de divorce
 - ☞ 2 photos d'identité.
- ☞ *En cas de perte ou de vol de votre ancienne carte nationale d'identité, merci de venir muni de la déclaration de perte ou vol établie par la gendarmerie ou le commissariat ainsi que de 25 € en timbre fiscal à se procurer au Trésor Public ou dans un bureau de tabac.*